

1925 : la grève des cordonniers

Jean-Pierre Charland

Volume 1, Number 4, Winter 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6398ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Charland, J.-P. (1986). 1925 : la grève des cordonniers. *Cap-aux-Diamants*, 1(4), 3-7.



*Manufacture de William-A. Marsh.
source: The Quebec Chronicle (1911).*

1925: LA GRÈVE DES CORDONNIERS

par Jean-Pierre Charland*

Avant que Québec ne soit ville de fonctionnaires, elle est ville industrielle. On y devient cordonnier de père en fils. L'industrie de la chaussure et les industries connexes (tanneries, manufactures de boîtes, etc.) occupent plus de la moitié de la main-d'œuvre. La fermeture des usines pourrait entraîner l'étouffement des affaires dans la municipalité: aussi chaque occasion de grève et de «lock-out» voit-elle une mobilisation de toutes les énergies pour amener la paix. Ce fut le cas en 1900 et 1913, et surtout en 1925-1926: en ces occasions le conflit de travail devient l'affaire de tous.

Du côté des employeurs comme chez les ouvriers, on s'est donné des institutions pour défendre ses intérêts. Les premiers ont créé à la fin du XIX^e siècle l'Association des Manufacturiers de Chaussures de Québec (AMCQ). Les ouvriers, quant à eux, ont formé des syndicats dès les années 1860. Vers 1885 sont apparus des syndicats de métiers pour les trois groupes de travailleurs les plus qualifiés dans les manufactures: l'Union protectrice des cordonniers-monteurs, la Fraternité des cordonniers unis (pour les machinistes) et la Fraternité des

* professeur d'histoire Université d'Ottawa

tailleurs de cuir. Ces derniers taillent, bien sûr, les diverses pièces de cuir nécessaires à la fabrication des chaussures. Les machinistes réunissent ces pièces pour former la semelle et l'empaigne. Le monteur, quant à lui, doit réunir l'empaigne à la semelle. Beaucoup d'employés, plus de 50%, ne font pas partie des syndicats: dans la plupart des cas ce sont des femmes. Ils ou elles se consacrent aux travaux de finition (revêtement de cuir ou de tissu à l'intérieur des chaussures, pose des œillets, des lacets, teinture des pièces de



*Pierre Beaulé, premier président de la C.T.C.C., de 1921 à 1933
source: C.S.N. — C.E.Q. Histoire du mouvement ouvrier au Québec.*

cuir, etc.) Moins qualifiés, ces employés ne trouvent pas place dans ce syndicalisme de métier.

Depuis 1900, à cause de l'intervention de Mgr Louis-Nazaire Bégin, les cordonniers font partie de syndicats catholiques. En 1921, leurs trois syndicats ont été au centre de la création de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), l'ancêtre de l'actuelle CSN. Beaucoup d'auteurs ont écrit sur les syndicats confessionnels; avant 1960, habituellement pour en faire un éloge sans nuances et, après cette date, pour en faire une critique tout aussi exagérée: ce n'aurait été que des organisa-

tions liées aux patrons, destinées à exploiter encore plus les ouvriers. Pourtant, les «catholiques» ont mené la grève la plus dure de la décennie 1920 (celle des cordonniers), et les plus dures de toutes les décennies. Mieux vaudrait donc y regarder d'un peu plus près!

Les causes de la grève

Les années 1920, ce sont les années folles. Les robes des femmes sont «basses par le haut, hautes par le bas», disent les curés. De plus en plus de gens, même parmi les ouvriers, peuvent acquérir une voiture automobile. Le cinéma devient le premier loisir des travailleurs, et chacun connaît Charlie Chaplin, même si les confesseurs s'inquiètent du fait que ce soit un divorcé remarié. Les appareils de radio se multiplient, CKAC diffuse déjà. Les phonographes permettent de connaître les grands noms du jazz. Si les salaires ne progressent que lentement, la baisse des prix permet une amélioration du niveau de vie. Tout n'est pas au beau fixe cependant: la guerre de 1914-1918 a été particulièrement meurtrière, les hommes en sont revenus cyniques, sceptiques à l'égard de ces politiciens qui ont envoyé des cohortes d'entre eux à la boucherie des tranchées. Puis, une fois la paix revenue, la conversion de l'économie a entraîné un haut chômage et des baisses de salaires importantes dans certains secteurs. De plus, la grève de Winnipeg, en 1919, a été assimilée à un Soviet. L'exemple de l'URSS en effraie plus d'un, et on fera une lutte féroce au mouvement syndical autant pour des raisons économiques que politiques.

Ces difficultés vont toucher durement les ouvriers des manufactures de chaussures de Québec. Le marché se trouve surtout à l'ouest du pays: les entrepreneurs de Québec ont du mal à faire face à la concurrence de Montréal, ou même des producteurs de l'Ontario, pour qui les frais de transport sont moins élevés. Pour s'assurer une part du marché il leur faut réduire les coûts de production, et comme les salaires représentent la partie la plus flexible et la plus importante de ceux-ci, c'est à eux qu'on va s'attaquer. L'AMCQ, dès 1921, demande aux ouvriers d'accepter une réduction de 10 à 25% des salaires. Comme les syndicats s'accrochent au statu quo, les entrepreneurs songent un moment à oublier les conventions collectives et à déclarer «atelier

ouvert»... c'est-à-dire à recruter à leur guise des non-syndiqués et à fixer seuls les salaires et conditions de travail. En 1922, ils reviennent à la charge, mais puisqu'ils ne peuvent opposer un front uni, ils reculent. Ils se reprennent, toujours vainement, en 1923 et 1924. En plus de ces menaces de réduction des salaires, les ouvriers font face à un chômage continu: puisque les entrepreneurs manquent de contrats, beaucoup restent inactifs plus d'un mois sur deux.

En 1925, l'AMCQ, forte de 14 entreprises membres, fait une nouvelle tentative après avoir établi des ententes avec ses banquiers et ses clients: l'objectif est ambitieux, car on veut autant réduire les salaires d'un tiers que briser définitivement les syndicats. Le conflit sera dur, et on ne veut pas céder avant une victoire complète. Le gouvernement a été averti des intentions des entrepreneurs, et l'AMCQ compte sur les services du conseiller moral Georges Côté, nommé depuis peu, pour gagner à sa cause les curés des paroisses ouvrières et les inciter à convaincre les ouvriers d'accepter les nouvelles conditions. Face à cette demande d'une réduction des salaires de 33%, le syndicat des tailleurs de cuir, appauvri et comptant peu de membres, semble disposé à céder. Les membres ordonnent pourtant à leurs chefs de résister. Les deux autres syndicats prendront le parti de la lutte sans tergiverser.

L'AMCQ décide alors de présenter ouvertement ses offres le 2 novembre: un nouveau règlement de régie interne entrera en vigueur le 16 de ce mois. Il prévoit des salaires diminués en moyenne du tiers, et une gestion du travail qui ignorera complètement les syndicats. Ce sont, selon les employeurs, les seuls moyens qui permettront la survie économique des entreprises et la véritable direction des usines par les patrons. Les ouvriers proposent des réductions de 5,10 et 15% des salaires selon les emplois concernés, et puisque l'AMCQ refuse cette offre, ils ne se présentent pas au travail le 16 novembre 1925.

La grève et l'arbitrage

La grève est déclenchée spontanément et touche des milliers d'ouvriers. Un comité permet d'harmoniser les activités des trois organisations syndicales et de mener la lutte. D'abord, il s'agit de se gagner l'opinion publique. Un texte, préparé sans doute par

l'aumônier de la CTCC, Maxime Fortin, explique que les patrons, par leur pratique anti-syndicale, ne respectent pas la doctrine sociale de l'Église catholique. Il ne sera cependant pas repris par la presse. C'est le bulletin paroissial de Notre-Dame-de-Grâces, *La Bonne Nouvelle*, rédigé par l'abbé A. Lavergne, qui mène d'abord la lutte. Le ton surprend par sa violence. On peut même lire que les unions catholiques sont nécessaires pour ne pas livrer les ouvriers «...aux humeurs capricieuses de patrons que la boisson ou la débauche énervent et rendent insupportables ce qui arrive trop souvent» (*La Bonne Nouvelle*, 14 novembre 1925). Des articles soulignent l'héroïsme des grévistes qui manquent de nourriture et reprochent aux employeurs leur vie dissolue, et même leur richesse excessive. Lavergne conclut que ce ne sont pas les ouvriers seuls qui devraient faire les frais de la situation économique difficile.



La doctrine sociale de l'Église fait une belle place à l'arbitrage. Comme une solution négociée ne semble pas possible, les ouvriers espèrent une intervention de ce genre pour sortir de l'impasse. Mgr Langlois, qui administre le diocèse de Québec parce que Mgr Bégin est malade, rencontre les deux parties. Le 20 novembre l'abbé Maxime Fortin dicte à l'évêque une invitation à l'arbitrage adressée aux deux parties. Les ouvriers devront accepter une diminution immédiate de 10%, et les salaires seront ajustés plus tard en tenant compte de la sentence arbitrale. En attendant cette sentence, les syndicats suspendront leurs activités. Le 30 novembre, les deux parties acceptent de

Les manufactures de chaussures en 1928. À l'avant-plan, côté gauche, A.-E. Marois Limited situé à l'angle de la rue Saint-Vallier et Dorchester. Photographie de T. Lebel, Archives de la Ville de Québec.

recourir à l'arbitrage dans ces conditions, et ils s'engagent à respecter la décision. Le tribunal d'arbitrage se composera d'un représentant de chacune des parties et du juge Auguste Tessier de la Cour Suprême.

Les deux parties vont longuement faire valoir leur opinion. L'AMCQ affirme que Québec doit reprendre sa place sur le marché de la chaussure et que cela ne pourra se faire que si les ouvriers consentent aussi à des sacrifices... sinon ils s'exposent à perdre définitivement leurs emplois. Selon les patrons, ce sont les salaires excessifs versés aux ouvriers qui ont placé l'industrie dans cette position difficile. Ils affirment même qu'une fois réduits du tiers, les salaires versés à Québec seront encore plus élevés que ceux versés à Montréal. De plus il existe un autre moyen de réduire les coûts de production: embaucher plus de jeunes filles et garçons. Les conventions collectives prévoient en effet que les apprentis (moins de 16 ans) ne sauraient représenter plus de 10% des employés syndiqués et qu'on ne peut les choisir que chez les fils d'ouvriers syndiqués. Les patrons ne peuvent employer à leur guise des femmes et des jeunes gens que pour les emplois non syndiqués.

Les ouvriers ont beau souligner la faiblesse des salaires et la difficulté du travail, produire des budgets ouvriers qui prouvent que déjà il est impossible de joindre les deux bouts, le tribunal d'arbitrage va accepter tous les arguments patronaux et reconnaître toutes les revendications de l'AMCQ. Les salaires vont être réduits du tiers, et les syndicats condamnés à l'impuissance. Le représentant ouvrier, bien sûr, se dissociera de cette sentence, et soulignera que jamais il n'a vu un tribunal de conciliation ou d'arbitrage pencher aussi manifestement du côté patronal. Mais les deux parties s'étaient engagées à respecter la décision. Les patrons le font avec enthousiasme... alors que les ouvriers sont abasourdis.

La résistance inutile

Même pendant l'arbitrage, la paix n'était pas tout à fait revenue. Chez Stichdown, chez Tanguay-Lachance, chez Marsh, les syndicats essaient d'obtenir des conventions collectives. Marsh prend sur lui de décréter l'atelier ouvert, et il engage des «scabs». Des affrontements violents ont lieu... et le juge Choquette expédie régulièrement en prison

les grévistes impliqués, au nom du droit de propriété et de la paix publique. Les syndicats catholiques, par le biais des journaux, affirment qu'on ne peut fixer les salaires selon la seule loi de l'offre et de la demande: ce serait soumettre les individus à des conditions intolérables. Ils soutiennent plutôt que le salaire familial — celui qui permettrait à une famille de vivre décemment — est le seul juste. Comme le chômage frappe durement dans les usines réouvertes pendant l'arbitrage, les ouvriers font pression auprès du conseil municipal et du gouvernement provincial pour que des «travaux d'hiver» permettent de survivre.

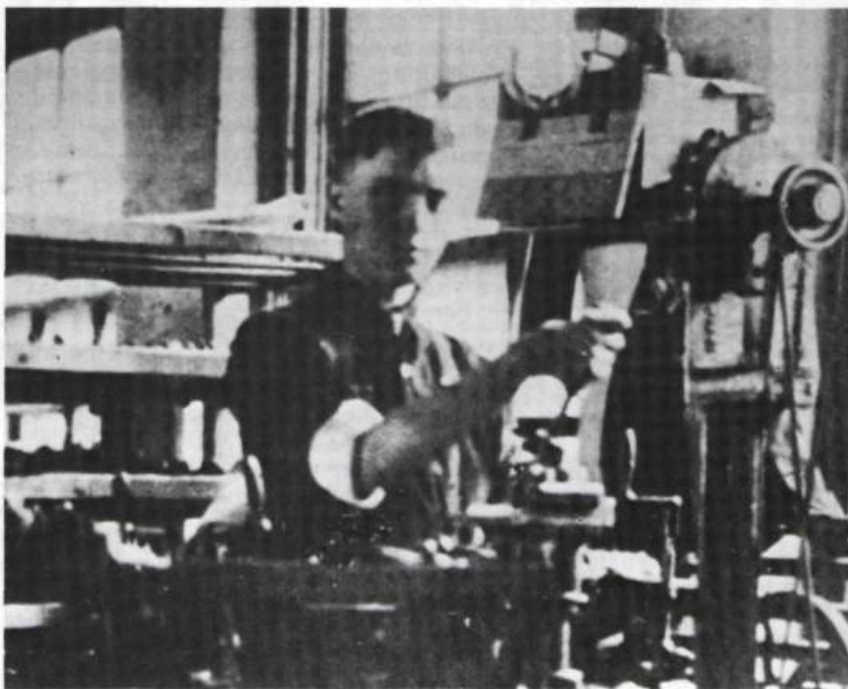
Dans ce contexte, la sentence arbitrale du 28 avril 1926 (il a fallu tout ce temps aux arbitres pour reprendre complètement à leur compte les revendications patronales) fait l'effet d'une bombe chez les ouvriers. L'aumônier Maxime Fortin juge même nécessaire de menacer de quitter le syndicalisme catholique si les ouvriers s'avisent de trahir la parole donnée à Mgr Langlois en rejetant la sentence et en faisant grève. Pierre Beaulé, cordonnier de Québec, président de la CTCC, se garde bien de protester trop vivement contre la décision adoptée. Pourtant un mouvement de protestation se dessine lentement. D'abord six monteurs quittent le travail chez Marois le 3 mai. Puis le mouvement s'étend, sans qu'aucun ordre de grève ne soit donné. Les ouvriers abandonnent le travail silencieusement, résolus à ne pas se soumettre à des conditions iniques. Beaulé n'essaie pas de les ramener au travail. Il admet plutôt que la sentence arbitrale est tout bonnement inapplicable parce qu'injuste et incomplète. Dès le 7 mai, les patrons parlent de demander à l'archevêché d'intervenir... puis ils déclarent l'atelier ouvert et recourent massivement à des «scabs». Les salaires sont ceux de la sentence arbitrale, et chaque travailleur doit signer un contrat individuel par lequel il s'engage à ne jamais faire partie d'un syndicat.

Bien sûr, les grévistes se heurtent bientôt aux «scabs» dans des batailles rangées. Selon les syndicats, les policiers, guidés par les employeurs, s'acharnent contre les grévistes. Les arrestations, puis les condamnations, sont nombreuses dans leurs rangs. La police provinciale, appelée par le maire Martin, doit venir assurer l'ordre. Fin juin, les employeurs se plaignent encore de la menace que font peser les grévistes sur leur sécurité et celle de leurs nouveaux employés. Pour les plus militants, compte tenu de l'arrêt de travail de novembre 1925, qui se poursuit

même parfois pendant l'arbitrage, le conflit va durer 14 mois. Des dizaines de milliers de jours de travail sont perdus. Le *Moniteur du Commerce* va jusqu'à publier: «Les unions nationales et catholiques qu'on citait comme étant les plus conciliantes du monde, peuvent même faire la leçon aux internationales en fait d'intransigeance, (...) mais apparemment un sentiment de communisme s'est infiltrer (sic) dans ces unions...» (28 mai 1926).

Pourtant, les appuis aux grévistes sont nombreux. Le Fonds de secours aux grévistes reçoit plusieurs contributions, des ouvriers organisent des «tag-days» ou présentent des pièces de théâtre dont les profits vont à ceux-ci. Mgr Langlois lui-même demeure fidèle aux grévistes. Encore le 7 juillet, Beulé affirme que leur moral demeure excellent. Il déclare même: «La lutte qu'ils mènent va régler pour cinquante ans à venir le sort des unions nationales du Canada.» (*Le Soleil*, 7 juillet 1926). En août, dernier recours d'ouvriers qui s'épuisent tout de même, ils participent par centaines à une manifestation religieuse organisée par l'abbé Lavergne, le curé militant de Notre-Dame-de-Grâces. La statue de Saint-Joseph est portée par des ouvriers dans les rues de Québec, des femmes et des jeunes filles accompagnent celle de la Vierge. On promène aussi des photographies du pape Léon XIII, des évêques Bégin, Roy et Langlois. Mais Dieu sans doute décide de respecter la sentence arbitrale.

En novembre 1926, les membres de l'AMCQ signent un acte notarié qui les engage réciproquement à garder chez eux l'atelier ouvert. Le 26 novembre, lorsque Pierre Beulé demande au maire Martin d'organiser des travaux d'hiver pour les chômeurs, il lui recommande d'oublier la grève puisque les travailleurs ont dû aller réclamer leur emploi. Pendant le conflit jusqu'à 2 500 ouvriers ont été privés d'emploi, 116 000 jours de travail ont été perdus. Beaucoup d'entreprises ne se relèvent pas du conflit. Albert Jobin (*Histoire de Québec*, page 160) affirme que 15 manufactures ferment leurs portes cette année-là. C'est sûrement exagéré, mais il demeure que des entrepreneurs se retirent effectivement des affaires à ce moment, ou vont s'établir ailleurs. Tous les grévistes n'ont pas retrouvé leur emploi: L'AMCQ affirme qu'il a fallu remplacer 1 500 ouvriers «qui ne voulaient pas revenir» (AMCQ, *Rapport annuel 1927*). La victoire a été coûteuse, mais indiscutable. Les syndicats regrouperont encore des



ouvriers de la chaussure, mais ils ne pourront rien négocier avec les employeurs avant plusieurs années.

Cordonnier au début du siècle.
source: Jacques Rouillard. *Histoire de la C.S.N.*

Peu après, l'abbé Maxime Fortin publie un mémoire (Collectif. *Mémoire sur le syndicalisme catholique au Canada*) qui affirme qu'un ouvrier doit se donner les moyens requis pour défendre ses intérêts, qu'il a droit de faire grève et de réclamer l'atelier fermé, et que le syndicalisme n'existe pas pour attaquer les autres syndicats, mais pour améliorer le sort des travailleurs. Il clame même qu'il faut cesser d'agiter l'épouvantail socialiste chaque fois que les ouvriers élèvent la voix. Il dit aussi sur l'aumônier: «Qu'avec cela, il mette en Dieu toute sa confiance, se résignant joyeusement à passer pour un socialiste ou un bolchévik (sic) et à être «coulé» après quelques années d'apostolat.» Mgr Langlois, administrateur du diocèse de Québec, ne recevra pas l'évêché de Québec à la mort de Mgr Bégin, en 1926... et Maxime Fortin sera bien «coulé» par son successeur: il sera nommé curé de Saint-Michel-de-Bellechasse (donc «exilé») après qu'on lui aura causé bien des tracasseries. Il ne s'en remettra jamais tout à fait. Pierre Beulé sera lui aussi chassé dans des circonstances curieuses.

Ces chefs du mouvement syndical catholique avaient donc été assez militants pour effrayer... □